



**Motion de soutien aux camarades victimes de discrimination et de criminalisation de l'action syndicale votée par les délégué-e-s des syndicats CGT des Services Publics du Pas-de-Calais lors de leur 10<sup>ème</sup> Conférence Départementale, le 29 mai 2024 à Avion.**

**Le droit syndical est un droit fondamental** reconnu par le droit international, la Constitution et le Statut général des fonctionnaires. **Il est inaliénable de la notion de fonctionnaire-citoyen** garantissant une égalité de traitement aux usagers et concourant à des services publics de qualité. **Etre responsable syndical-e ou adhérent-e à un syndicat c'est agir tous les jours pour le progrès social, pour la défense du service public et de l'emploi public.**

Réaffirmant ces convictions, nous, syndicats CGT des collectivités et établissements du Pas-de-Calais condamnons avec la plus grande fermeté toute forme de discrimination syndicale. Nous croyons en la liberté d'association et en la protection des droits des travailleurs à s'organiser et à se syndiquer sans crainte de représailles. Nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable pour tous, où chacun-e est libre de rejoindre un syndicat et de participer à des activités syndicales sans discrimination ni intimidation. Nous réaffirmons notre détermination pour la justice sociale et le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

Nous exprimons également notre profonde préoccupation face à la criminalisation croissante de l'action syndicale comme nous condamnons avec force toute tentative visant à restreindre, réprimer ou criminaliser les activités légitimes des syndicats et de leurs membres. Nous croyons en la liberté d'expression, en la mobilisation collective pour défendre les intérêts des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail. Nous affirmons **notre soutien inébranlable aux syndicats et aux camarades injustement poursuivis** dans leurs actions syndicales et à leur rôle essentiel dans la protection des droits des travailleurs et la mise en valeur de la justice sociale.

**Aujourd'hui de nombreux camarades sont pointés du doigt, stigmatisés par une justice trop souvent à la botte du pouvoir politique.**

**Nous ne pouvons l'accepter!**

**Lorsqu'un-e militant-e CGT est attaqué-e, c'est TOUTE la CGT qui devient victime de la répression !**

**Par cette motion, les syndicats CGT des Services Publics du Pas-de-Calais apportent tout leur soutien plein et entier et leur solidarité sans faille aux camarades, victimes de discrimination syndicale.**